

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 janvier 2014
(convocation du 7 janvier 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie

M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Aquitaine Groupement d'Employeurs Culture et économie créative - Scène de Musiques Actuelles d'Agglomération bordelaise 2012-2014 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation
--

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Aquitaine Groupement d'Employeurs Culture et économie créative créée en 2007, est le premier groupement d'employeurs culture et économie créative au niveau national dont l'objet est la mutualisation d'emploi et l'accompagnement et conseil en gestion de ressources humaines.

L'AGEC répond aux besoins récurrents des structures sur des emplois à temps partiels ou saisonniers tout en assurant une sécurité pour les salariés, son intérêt principal repose sur quatre objectifs :

- la pérennisation et la dé-précarisation de l'emploi,
- le développement des compétences des salariés et de l'ensemble de la filière,
- la rationalisation des dépenses des structures,
- l'enrichissement de l'offre de services sur les territoires.

Les associations AREMA (Association Régionale d'Expression Musicale Aquitaine ; Rock et chansons Talence), Musiques de Nuit Diffusion (Rocher de Palmer Cenon), Parallèles Attitudes Diffusion (Rockscool Barbey Bordeaux) et Transrock (Krakatoa Mérignac) ont initié en 2010, avec l'AGEC et leurs partenaires publics (Drac Aquitaine, Région et communes) un projet de Scène de Musiques Actuelles (SMAC) pour lequel la Communauté urbaine de Bordeaux a cosigné une convention cadre pour la période 2012/2014.

La Smac d'agglomération est une plate-forme de coopération sur le territoire de l'agglomération bordelaise qui vise à renforcer la dynamique collective et favoriser les rapprochements entre les associations signataires en proposant un projet artistique et culturel commun pour les années 2012-2014. Celui-ci se décline notamment autour de la coproduction, la mutualisation, la médiation, le travail en réseau, le transfert de savoir-faire et la mise à disposition de compétences dans le domaine des musiques actuelles.

A ce titre, l'AGEC emploie et met à disposition une personne chargée de la coordination de la Smac d'Agglomération sur la période de la convention (2012/2014) avec pour objectifs :

- développer le réflexe coopératif entre les équipes salariées des associations,
- concevoir et promouvoir une identité commune pour la Smac d'agglomération,

- renforcer l'ancrage territorial et concevoir une dimension européenne de la Smac d'agglomération,
- conduire des actions d'ingénierie et de recherche et développement, notamment dans le domaine de la diffusion, de la mobilité, du numérique et de la Responsabilité sociétale des organisations,
- rechercher de nouvelles pistes de coopération,

Le projet de SMAC d'agglomération, tel qu'il est formalisé dans la convention cadre annexée à cette délibération, répond pleinement au souhait de la Communauté urbaine de Bordeaux d'encourager et de soutenir le travail en commun des structures culturelles de l'agglomération, d'autant plus qu'il s'inscrit résolument dans une dimension trans-communale.

Dans cette perspective, la contribution de la Communauté urbaine de Bordeaux à la constitution de la SMAC d'agglomération prendra la forme d'une subvention versée à l'AGEC afin de financer l'emploi mutualisé permettant aux structures partenaires d'initier leurs premières actions de coopération. Cette subvention ne saurait excéder une durée de deux ans au terme de laquelle les actions nouvelles générées par cette coopération devront trouver les modalités de leur financement.

La Communauté urbaine qui a soutenu financièrement cette association en 2013 à hauteur de 30 000€, la Communauté Urbaine a été sollicitée pour reconduire son soutien financier à hauteur de 30 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel TTC de 324 700€ répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Achats	1 300	Produits des activités annexes	180 000
Services extérieurs	8 400	DRAC	12 500
Autres services extérieurs	10 800	CG 33	4 300
Charges de personnel	303 000	Conseil régional	70 000
Autres charges de gestion courante	90	Cub	30 000
Charges financières	10	Emplois aidés	17 800
Dotation aux amortissements, provisions et engagements	1 100	Cotisations	5 500
		Produits financiers	600
		Transferts de charges	4 000
TOTAL	324 700		324 700
<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>2 400</i>	<i>Contributions volontaires en nature</i>	<i>2 400</i>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

Vu la convention cadre 2012/2014 annexée,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les objectifs de la SMAC d'agglomération sont en adéquation avec la volonté de la Communauté urbaine de Bordeaux de soutenir les opérateurs investis dans une démarche transcommunale.

DECIDE

Article 1 : il est attribué une subvention de fonctionnement de 30 000€ à l'association AGECE (Aquitaine Groupement d'Employeurs Culture et économie créative) au titre de l'année 2014.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur l'opération 05P141O001, chapitre 65, article 6574, fonction 33 CDR UA01 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2014

Mme. FRANÇOISE CARTRON